

C. COSATTI

1237 Route des 4 Saisons
2 Lotissement le Puits du Golf
13190 ALLAUCH

Tél. 04.91.01.58.90

contact@auditbpgl.com

**CENTRE SOCIAL JACQUES BREL
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE
LES AMARANTES - MILAN SUD
Place des Commerces, Les Amarantes, B.P. 18
13521 PORT DE BOUC**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

1 – Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Social Jacques Brel relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Centre Social Jacques Brel à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur deux points importants :

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels ;
- Les événements significatifs postérieurs à la clôture évoqués au point de l'annexe « conséquences pour l'exercice 2026 ».

2 – Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

3 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment pour ce qui concerne :

- l’évaluation des fonds dédiés et le rattachement des produits à l’exercice considéré

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier adressé aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Centre Social Jacques Brel à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7 - Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Allauch, le 14 Avril 2026

Le Commissaire aux comptes
AUDIT BPGL & CIE FIDU
Représentée par
Coralie COSATTI



BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 999.17	110 640.15	16 359.02	19 076.01
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	126 999.17	110 640.15	16 359.02	19 076.01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	171.00		171.00	171.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	171.00		171.00	171.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	127 170.17	110 640.15	16 530.02	19 247.01
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	74 296.66		74 296.66	98 870.10
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	3 570.55		3 570.55	5 333.75
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	56 674.52		56 674.52	92 631.56
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	14 051.59		14 051.59	904.79
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	36 273.49		36 273.49	10 294.95
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	110 570.15		110 570.15	109 165.05
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	237 740.32	110 640.15	127 100.17	128 412.06

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
CAPITAL	9 146.94	9 146.94
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	130 338.27	130 338.27
REPORT A NOUVEAU	-126 609.87	-124 401.08
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	2 553.77	-2 208.79
SITUATION NETTE (1)	15 429.11	12 875.34
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		3 919.38
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		3 919.38
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	15 429.11	16 794.72
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	8 800.00	
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	8 800.00	
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	24 881.33	14 885.12
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	34 749.16	50 814.26
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	43 240.57	45 917.96
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL DETTES (5)	102 871.06	111 617.34
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	127 100.17	128 412.06

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 073.50		1 849.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	147 796.20		170 625.43
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		147 796.20	170 625.43
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	187 972.39		224 561.93
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		187 972.39	224 561.93
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			101.12
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	3 553.18		7 792.62
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		341 395.27	404 930.10
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	79 466.78		99 539.82
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 698.04		5 314.39
SALAIRES	191 330.56		227 663.63
COTISATIONS SOCIALES	46 243.97		64 521.64
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	3 516.96		4 236.13
DOTATIONS AUX PROVISIONS	8 800.00		
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	5 038.57		746.92
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		339 094.88	402 022.53
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		2 300.39	2 907.57

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			94.33
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	253.38		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		253.38	94.33
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		253.38	94.33
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		2 553.77	3 001.90
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			893.99
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			6 104.68
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			-5 210.69

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		341 648.65	405 918.42
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		339 094.88	408 127.21
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		2 553.77	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			2 208.79
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	18 844.00		
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		18 844.00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	18 844.00		
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		18 844.00	

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (870)	0.00	870 Dons en nature	
860 Secours en nature		8700000 PRODUITS SUPPLETIFS	18 844.00
8600000 CHARGES SUPPLETIVES	18 844.00	TOTAL (860)	18 844.00
Total charges contributions volontaires	18 844.00	Total produits contributions volontaires	18 844.00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 127100,17 €

Le résultat net comptable est un bénéfice + 2553,77 €

Les informations communiquées ci-après font partie des comptes annuels qui ont été établis par le conseil d'administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits les plus caractéristiques de l'année 2025, sont les vacances des postes clés de la structure ; maladie et licenciement de la Directrice, les absences pour maladie et maternité de la responsable Famille , et l'absence pour maladie de l'animatrice ACM, les remplacements se sont effectués courant 4eme trimestre, les frais du personnel ont baissé de 19 %.

Ces rotations de personnel ont déstabilisé les usagers de la structure.

Au vu des déficits 2023 de 126 388,91 € et 2 208,79 € en 2024 l'association a continué à réduire ses coûts d'achats et de services extérieurs de 20 %

Au total la structure a réduit ses charges de 15% par rapport à 2024, d'environ 63 000,00€

En 2025 l'association a subi une baisse des participations des usagers de 14 000,00 € et celle des prestations de la CAF pour l'extra- et périscolaire ont baissé de 9 000,00 €

Nos partenaires (CAF, Préfecture, Métropole, Commune, Unicil) ont continué à octroyer des subventions à l'association, mais les aides ont baissé de 36 000 €

Au total la structure a diminué ses produits de 15% % soit 63 000,00 €

CONSEQUENCES POUR L'EXERCICE 2026

-L'agrément CAF a été renouvelé pour un an ;

pour l'exercice 2026 le risque est d'être déficitaire mais , le centre met tous les moyens en œuvres

pour atteindre l'équilibre financier et c'est l'objectif principal tout en maintenant une activité et la réalisation des projets.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Le compte 641200 provision pour congés payés indique la variation de la provision d'une année sur l'autre.

Information générales complémentaires :

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n°2023-03 . Ces nouvelles dispositions viennent modifier le règlement ANC n°2018-06. Elles sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 – Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

2.1.1 – Immobilisations brutes

ACTIF IMMOBILISE	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	126 199,18 €	0,00 €	0,00 €	126 199,18 €
Immobilisations financières	171,00 €	0,00 €	0,00 €	171,00 €
TOTAL	126 370,18 €	0,00 €	0,00 €	126 370,18 €

2.1.2 – Amortissements et provisions d'actif

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	107 123,19 €	3 516,96 €	0,00 €	110 640,15 €
TOTAL	107 123,19 €	3 516,96 €	0,00 €	110 640,15 €

2.2 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

2.3 – Informations complémentaires sur le bilan actif

ACTIF CIRCULANT DU BILAN

FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES		
		366,60 €
CREANCES A MOINS D'UN AN		
USAGERS		
MEMOIRES GARDERIES ET MERCREDIS	3 570,55 €	
		3 570,55 €
SUBVENTIONS		
C.N.A.F.		
P.S. ANIMATION GLOBALE	24 793,82 €	
P.S. ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE	8 295,03 €	
P.S. ALSH EXTRA ET PERI SCOLAIRE	1 155,76 €	
P.S. PLAN MERCREDI	2 762,60 €	
P.S. CLASS	0,00 €	
CAF		
FONCTIONNEMENT	6 928,50 €	
REAAP	1 371,10 €	
CTG	1 860,00 €	
LEA	0,01 €	
		47 166,82 €
AUTRES CREANCES		
AUTRES AVANCES		
ACOMPTE PERSONNEL	228,25 €	
REGIE ACCUEUIL	10,00 €	
		238,25 €
PRODUITS DIVERS A RECEVOIR		
REMBOURSEMENT UNIFORMATION (2022-2023)	3 716,64 €	
REMBOURSEMENT UNIFORMATION 2025	956,90 €	
INDEMNITES JOURNALIERES DE S.S.	2 960,51 €	
INDEMNITES JOURNALIERES DE PREVOYANCE	1 268,80 €	
		8 902,85 €
CREANCES DISPONIBILITEES		
		59 878,47 €
COMPTE COURANT	23 933,89 €	
COMPTE LIVRET	12 263,38 €	
CAISSE	76,22 €	
		36 273,49 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
LOCATION CCLS	901,59 €	
UCS PILOTAGE	13 150,00 €	
		14 051,59 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT		110 570,15 €

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 – Provisions pour risques et charges

PROVISIONS	Solde au 01/01/2025	Dotations	Reprises annuelles	Solde au 31/12/25
Provision Prud'homme Direction	0,00 €	8 800,00 €	0,00 €	8 800,00 €
TOTAL	0,00 €	8 800,00 €	0,00 €	8 800,00 €

Aucune provision pour départ à la retraite a été traitée du fait qu'aucun critère le justifie

3.2 – Subventions d'investissement

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Subventions	Reprises à l'ouverture	Reprises annuelles	Cumul des reprises	Montants Nets
Subvent.Climatisation Cons/Gl	3 600,00 €	3 339,62 €	260,38 €	3 600,00 €	0,00 €
TOTAL	3 600,00 €	3 339,62 €	260,38 €	3 600,00 €	0,00 €

3.3 – Fonds propres

EVOLUTION DES FONDS PROPRES	Début d'année	Bénéfice	Perte	Fin exercice
Année 2023	15 084,13 €	0,00 €	-2 208,79 €	12 875,34 €
Année 2025	12 875,34 €	2 553,77 €	0,00 €	15 429,11 €

3.4 – Informations complémentaires sur le bilan passif

CONCERNANT LA COMMUNE DE PORT DE BOUC

En novembre 2025, la Mairie de Port de Bouc a émis l'appel des charges locatives de 2024 pour un montant de 20 491,00 €, une provision de 20 500,00 € avait été effectuée en 2024, la différence est donc passée en 2025 en produits. N'ayant pas à ce jour, les charges locatives de 2025 ; un montant de 20 500,00 € a été provisionné.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les membres du bureau et du conseil d'administration de l'association ne sont pas rémunérés, notamment la présidente, la secrétaire et la trésorière. L'information concernant le seul cadre dirigeant salarié de l'association n'a pas été fournie en raison d'une lecture directe de cet élément."

VALORISATION DU BENEVOLAT

Le bénévolat a été valorisé sur les activités famille et ACM pour un total de 18 844,00 €
-Honoraires du commissaire aux comptes:

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 040 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 040 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 : néant."

Le montant total des honoraires des avocats aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 120 euros pour assistance au licenciement et au Prud'homme de la direction

PASSIF DU BILAN

FONDS ASSOCIATIFS

FONDS PROPRES	12 875,34 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 553,77 €	

15 429,11 €

PROVISION POUR RISQUES

0,00 €

PROVISIONS POUR CHARGES

8 800,00 €

DETTES A MOINS D'UN AN

EMPRUNTS

EMPRUNTS	0,00 €	
		0,00 €

FOURNISSEURS

CCLS COPIEUR/TELEPHONE/SAUVEGARDE	901,59 €	
ART RIRE ET DETENTE	0,00 €	
UCS - PILOTAGE	14 050,00 €	
SUD TOURISME	125,00 €	
MADE IN PORT DE BOUCAN	0,00 €	
FORMATION BENKHANOUCHE	5 390,00 €	
BALLANDRAS	720,00 €	
ASSURANCE MAIF SUITE RESTITUTION LOCAL	-53,38 €	
UNICIL	2 212,77 €	
SFR	1 535,35 €	
		24 881,33 €

DETTES FISCALES ET SOCIALES

SALAIRES	843,18 €	
URSSAF	7 171,00 €	
CPM PREVOYANCE	434,56 €	
CPM RETRAITE CADRE ET NON CADRE	1 750,84 €	
MUTUELLE	377,02 €	
IMPOTS PRELEVEMENT A LA SOURCE	363,43 €	
CONGES PAYES	20 056,51 €	
HABITAT UNIFORMATION	3 297,44 €	
CAF TROP PERCU CLASS	455,18 €	
		34 749,16 €

AUTRES DETTES

IMPOTS & TAXES 2024	0,00 €	
CHARGES LOCATIVES DE LA MAIRIE 2024	17 563,71 €	
CHARGES LOCATIVES DE LA MAIRIE 2025	20 500,00 €	
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5 040,00 €	
FRAIS A REMBOURSER	136,86 €	
		43 240,57 €

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

0,00 €

TOTAL DETTES

102 871,06 €

